



Direction générale adjointe ressources
Service de la commande publique
Affaire suivie par :
Mamadou BA
Tel : 03 27 53 75 75
Mail : marches-publics@ville-maubeuge.fr
12/08/2026

TRAVAUX:
**MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA PLÂTRERIE (CLOISONS-DOUBLAGE-
FAUX PLAFONDS), MSP, RUE HAUTE À MAUBEUGE.**

MODIFICATION 1

DECISION N° 2747 / 2026

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R.2194-8 à R.2194-9 qui traitent des modifications ne dépassant pas les seuils.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Marché de travaux relatif à la plâtrerie (CLOISONS-DOUBLAGE-FAUX PLAFONDS),MSP, rue Haute à Maubeuge. ,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Vu le marché de Travaux n° 2025-067 conclu entre la Ville de Maubeuge et PATFOORT BATIMENT pour Marché de travaux relatif à la plâtrerie (CLOISONS-DOUBLAGE-FAUX PLAFONDS),MSP, rue Haute à Maubeuge. (lot n°1) notifié le 18 mars 2026,

Considérant que la Modification 1 présentée a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché,

Que c’est à bon droit qu’un arrêté relatif à la passation d’une telle modification peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la Modification 1 ci-après :

Remplacement du système d'ossature initialement prévu en ossature visible T24 par un système d'ossature caché de type CD60 ou F530 et vice caché KNAUF Organic coloris Pure. Mise en place d'une cornière alu laqué noir en périphérie du plafond, support des bandeaux lumineux,

La présente modification est passée conformément aux articles R.2194-8 à R.2194-9 du code de la commande publique qui traite des modifications ne dépassant pas les seuils.

Montant d'attribution	Titulaire	Modification 1 en plus-value	Nouveau montant
€ 199 452,85 HT € 239 343,42 TTC	PATFOORT BATIMENT	€ 7 982,06 HT € 9 578,47 TTC	€ 207.434,91 HT € 248 921,89 TTC

Le total de la modification dépasse de 4.00% le montant d’attribution.

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Monsieur le Sous-Préfet d’Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire

CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,

Maubeuge, 24-08-2026

Pour le Maire empêché,
Jeannine PAQUE
1^{ère} adjointe au Maire



